



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



7, rue Lechaud, Bourdon  
Port au Prince  
Haïti

# *Banque de la République d'Haïti*

## ***Rapport des auditeurs indépendants***

Exercice clos le 30 septembre 2018  
Banque de la République d'Haïti  
BP 1570 - Port au Prince - Haïti  
*Ce rapport contient 45 pages*



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



7, rue Lechaud, Bourdon  
Port au Prince  
Haïti

## **Banque de la République d'Haïti**

Siège social : BP 1570 - Port au Prince - Haïti  
Capital social : 50 000 000 Gourdes

## **Rapport des auditeurs indépendants**

Exercice clos le 30 septembre 2018

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de la République d'Haïti (Banque Centrale), au 30 septembre 2018.

A notre avis, les états financiers ci-joints, comprenant un bilan, un compte de résultats, un état de variation des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie et des notes annexes pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au plan comptable tel qu'organisé par les dispositions de la loi organique du 17 août 1979 et tel que précisé dans les notes des états financiers pour l'exercice clos le 30 septembre 2018.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables (IFAC). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous avons satisfait aux autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

### **Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre:

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;

Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la Banque à cesser son exploitation;

Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Paris La Défense et Port au Prince, le 10 juin 2019

KPMG S.A.



Valéry Foussé  
Associé

Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables



Mireille Mérové-Pierre  
Managing Partner

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Bilans**  
**30 septembre 2018 et 2017**  
**(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)**

	Notes	2018	2017
<b>ACTIF</b>			
Avoirs en or	4	4,836,377	4,672,198
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	5,469,512	5,573,699
Avoirs en monnaies étrangères	6	137,339,379	122,099,231
Participation dans les organismes internationaux	7	4,768,495	4,014,629
Placements locaux	8	275,000	275,000
Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités	9	93,036,149	67,045,662
Prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions	10	3,988,018	3,818,661
Prêts et avances aux institutions financières	11	11,571,311	8,890,883
Immobilisations, net	12	5,600,829	5,326,300
Autres actifs	13	<u>7,959,333</u>	<u>3,218,062</u>
<b>Total de l'actif</b>		<b>274,844,403</b>	<b>224,934,325</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Billets et monnaies en circulation	14	52,335,929	43,433,151
Comptes d'engagements	15	159,385,006	137,053,528
Engagements envers le FMI	16	14,116,037	13,404,596
Utilisation de droits de tirages garantis par les placements	18	6,312,369	-
Contributions et engagements de l'État Haïtien sur participation au capital des organismes financiers	17	5,970,842	4,960,911
Autres passifs	19	33,849,680	20,338,167
Capital et réserves		<u>2,874,540</u>	<u>5,743,972</u>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>274,844,403</b>	<b>224,934,325</b>

**Les notes aux états financiers font partie du présent état.**

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**États des Résultats**  
**Exercices terminés les 30 septembre 2018 et 2017**  
**(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)**

	Notes	2018	2017
<b>REVENUS D'INTÉRÊTS</b>			
Placements à l'étranger		4,753,894	4,312,367
Placements, prêts et avances à l'État Haïtien		1,262,942	1,211,457
Prêts au personnel et institutions financières		408,277	330,471
Autres		<u>21,606</u>	<u>21,990</u>
	<b>23</b>	<b>6,446,719</b>	<b>5,876,285</b>
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>			
Bons BRH		1,664,491	1,233,812
Obligations BRH		289,574	39,043
Emprunts étrangers		14,403	-
Autres		<u>55,115</u>	<u>8,293</u>
	<b>23</b>	<b>2,023,583</b>	<b>1,281,148</b>
<b>REVENUS NET D'INTÉRÊTS</b>		<b>4,423,136</b>	<b>4,595,137</b>
<b>DIVIDENDES</b>		<b>8,725</b>	<b>55,169</b>
Résultat sur ventes de valeurs mobilières			
Gains sur ventes des valeurs mobilières		382,917	709,155
Pertes sur ventes des valeurs mobilières		<u>(101,845)</u>	<u>(38,867)</u>
		<b>281,072</b>	<b>670,288</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>4,712,933</b>	<b>5,320,594</b>
Autres produits		1,218,849	339,756
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>5,931,782</b>	<b>5,660,350</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION GÉNÉRALES</b>			
Rémunérations et charges sociales	<b>24</b>	3,804,537	3,840,838
Dépenses administratives		941,498	844,379
Dotations aux amortissements		348,939	295,666
Entretien de la circulation fiduciaire		272,111	342,494
Dépenses relatives à la gestion des actifs		260,493	151,241
Dons		73,144	73,331
Dotation pour mauvaises créances		32,915	(49,398)
Autres dépenses		<u>27,815</u>	<u>35,529</u>
		<b>5,761,452</b>	<b>5,534,080</b>
<b>REVENUS NETS DE L'EXERCICE</b>		<b>170,330</b>	<b>126,270</b>

Les notes aux états financiers font partie du présent état.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**État de variation des capitaux propres**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2017**  
**(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)**

	G	Capital (note 22)	Report à nouveau*	Résultat de l'exercice*	AUTRES RÉSERVES							Total des capitaux propres
					Réserve légale (note 22)	Réserve de réévaluation Or *	Réserve réévaluation de change	Réserve pour plus - valeurs latentes sur portefeuille de placements * (note 20)	Réserve-pour réévaluation d'immeubles (note 22)	Gains et pertes actuarielles sur engagements de retraite	Autres réserves *	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> octobre 2016 reporté*</b>	<b>G</b>	<b>50,000</b>	<b>(7,756,366)</b>	<b>(217,585)</b>	<b>74,454</b>	<b>591,674</b>	<b>17,334,365</b>	<b>(3,262,170)</b>	<b>719,004</b>	<b>327,756</b>	<b>841,772</b>	<b>8,702,904</b>
<b>Affectation du résultat 2016</b>	-	-	<b>(824,419)</b>	<b>217,585</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>(606,834)</b>
<i>Évolution initiale</i>	-	-	-	<i>(389,249)</i>	-	-	-	-	-	-	-	<i>(389,249)</i>
<i>Corrections</i>	-	-	<i>(606,834)</i>	<i>606,834</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Résultat final à affecter</i>	-	-	<i>(217,585)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	<i>(217,585)</i>
Distribution de dividendes	-	-	(243,786)	-	-	-	-	-	-	-	-	(243,786)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	126,270	-	-	-	-	-	-	-	126,270
Résultat de change	-	-	-	-	-	-	(2,103,605)	-	-	-	-	(2,103,605)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	-	<b>(2,525,214)</b>	-	-	<b>(181,641)</b>	-	<b>2,600,011</b>	-	<b>(83,106)</b>	<b>58,973</b>	<b>(130,977)</b>
<i>Gain/(Perte) résultat de l'évaluation des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>	-	-	<i>(2,768,295)</i>	-	-	<i>(181,641)</i>	-	<i>2,600,011</i>	-	-	-	<i>(349,925)</i>
<i>Réévaluation du passif des engagements post emploi – indemnités de départ à la retraite – prestations définies</i>	-	-	<i>83,106</i>	-	-	-	-	-	-	<i>(83,106)</i>	-	-
<i>Autres mouvements</i>	-	-	<i>159,975</i>	-	-	-	-	-	-	-	<i>58,973</i>	<i>218,948</i>
<b>Solde au 30 septembre 2017</b>	<b>G</b>	<b>50,000</b>	<b>(11,349,785)</b>	<b>126,270</b>	<b>74,454</b>	<b>410,033</b>	<b>15,230,760</b>	<b>(662,159)</b>	<b>719,004</b>	<b>244,650</b>	<b>900,745</b>	<b>5,743,972</b>

Les notes aux états financiers font partie du présent état

\*Soldes au 30 septembre 2016 redressés

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**État de variation des capitaux propres**  
**Exercice terminé le 30 septembre 2018**  
**(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)**

	<b>RÉSERVES</b>										
	Capital (note 22)	Réserves spéciales	Réserve légale (note 22)	Réserve de réévaluation Or	Réserve réévaluation de change	Réserve pour plus values latentes sur portefeuille de placements (note 20)	Réserve-pour réévaluation d'immeubles (note 22)	Gains et pertes actuarielles sur engagements de retraite	Autres réserves	Total capitaux capitaux propres	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> octobre 2017</b>	<b>G</b>	<b>50,000</b>	<b>(11,223,515)</b>	<b>74,454</b>	<b>410,033</b>	<b>15,230,760</b>	<b>(662,159)</b>	<b>719,004</b>	<b>244,650</b>	<b>900,745</b>	<b>5,743,972</b>
Résultat net de l'exercice	-	170,330	-	-	-	-	-	-	-	-	170,330
Dividendes à payer à l'État	-	(31,567)	-	-	-	-	-	-	-	-	(31,567)
Virement à la réserve légale	-	(12,627)	12,627	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	<u>11,438,040</u>	-	-	-	-	-	-	-	-	<u>5,882,735</u>
Résultat de change	-	-	-	-	4,590,777	-	-	-	-	-	4,590,777
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Gain/(Perte) résultat de l'évaluation de l'or et des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	164,179	-	(7,807,083)	-	-	-	-	(7,642,904)
<i>Réévaluation du passif des engagements post emploi – indemnités de départ à la retraite – prestations définies</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43,932	43,932
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>G</b>	<b>50,000</b>	<b>(11,097,379)</b>	<b>87,081</b>	<b>574,212</b>	<b>19,821,537</b>	<b>(8,469,242)</b>	<b>719,004</b>	<b>244,650</b>	<b>944,677</b>	<b>2,874,540</b>

Les notes aux états financiers font partie du présent état

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**États des Flux de Trésorerie**  
**Exercices terminés les 30 septembre 2018 et 2017**  
**(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)**

	Notes	2018	2017
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Revenu net de l'exercice	<b>G</b>	<b>170,330</b>	126,270
<i>Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice</i>			
<i>aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
Dotation aux amortissements net, des régularisations	<b>12</b>	<b>354,709</b>	253,333
Récupération de provision pour perte de valeur sur prêts		<b>32,364</b>	(49,398)
Effet de change résultant de la réévaluation de la participation dans les organismes financiers internationaux		<b>(2,236,392)</b>	5,262,614
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:</i>			
Augmentation des prêts et avances, net		<b>(29,438,990)</b>	(7,297,896)
Billets et monnaie en circulation	<b>14</b>	<b>8,902,778</b>	5,871,642
Engagements en devises	<b>15</b>	<b>5,322,991</b>	(2,988,242)
Contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux	<b>17</b>	<b>3,015,898</b>	(252,817)
Engagements envers les banques		<b>15,514,166</b>	1,169,618
Dépôts du Gouvernement Central	<b>9</b>	<b>1,589,900</b>	(5,848,397)
Engagements envers les autres institutions		<b>(415,636)</b>	12,134,878
Changements dans les autres éléments d'actifs, de passif et de réserves		<u><b>17,297,150</b></u>	<u>752,609</u>
<b>Liquidités provenant des activités d'exploitation</b>		<b>20,109,269</b>	9,134,214
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Augmentation des placements étrangers	<b>6,7</b>	<b>(18,555,366)</b>	(4,742,980)
(Augmentation) diminution des placements locaux	<b>8</b>	<b>(4,239,882)</b>	779
Acquisitions d'immobilisations	<b>12</b>	<u><b>(604,444)</b></u>	<u>(1,154,509)</u>
<b>Liquidités provenant des activités d'investissement</b>		<b>(23,399,692)</b>	( 5,896,710)
Augmentation (diminution) nette des liquidités		<b>(3,290,425)</b>	3,237,504
Liquidités au début de l'exercice		<u><b>12,050,071</b></u>	<u>8,812,568</u>
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>6 G</b>	<b>8,759,646</b>	12,050,072

Les notes aux états financiers font parties du présent état.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**ORGANISATION**

***Note 1 – Cadre juridique et activités***

La Banque de la République d'Haïti (BRH), dont le Siège est sis à la rue du Quai à Port-au-Prince (Haïti), est un organisme public autonome, constitué par l'État Haïtien, par la loi du 17 août 1979, modifiée en ses articles 9 et 17 par le décret du 28 mars 1985. Son capital social n'est pas divisé en actions. Il est détenu par l'État Haïtien et peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

La loi du 17 août 1979 portant création de la BRH stipule en son article 6 que celle-ci est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

Les responsabilités fondamentales de la Banque Centrale sont de fixer les lois et règlements régissant le système bancaire et financier du pays; de définir la politique monétaire du pays; de garder et d'administrer les réserves externes de l'État Haïtien; et d'agir comme agent financier et fiscal de l'État Haïtien pour ses opérations de caisse et de crédit.

La Banque de la République d'Haïti est seule habilitée à émettre les billets et monnaie reçus comme monnaie légale sur le territoire d'Haïti.

Le Conseil d'Administration de la BRH est aussi celui du Fonds de Développement Industriel, une société créée par l'État, destinée à fournir un financement à moyen et long terme aux secteurs productifs de l'économie. En fonction de la Loi du 17 août 1979, le Gouverneur de la BRH est le Président du Conseil d'Administration de la Téléco dont la BRH détient 97% des actions.

***Faits caractéristiques de l'exercice***

L'organisation de la Banque Centrale n'a pas connu de changement significatif au cours de l'exercice écoulé.

**1) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

***1.1 Référentiel comptable en vigueur au 30 septembre 2018***

Les états financiers de la Banque de la République d'Haïti ont été élaborés conformément au plan comptable tel qu'organisé par les dispositions de la loi organique du 17 août 1979 et suivant la méthode de comptabilité d'exercice.

# BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

## Notes aux états financiers

30 septembre 2018

### 1) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

#### 1.1 *Référentiel comptable en vigueur au 30 septembre 2018 (suite)*

Les opérations sont comptabilisées et présentées selon les règles et méthodes comptables définies par le plan comptable adopté par la BRH par référence à la loi organique et aux principes généralement admis pour la comptabilisation des opérations de Banque, adaptés aux spécificités de ses opérations de Banque Centrale, tels que décrits ci-après.

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques, à l'exception de l'or et l'argent monétaires qui sont évalués selon les modalités décrites ci-dessous.

La monnaie fonctionnelle et de présentation est la gourde, monnaie nationale Haïtienne. Les états financiers et leurs notes annexes sont présentés en milliers de Gourdes.

#### 1.2 *Exercice*

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1er octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

#### 1.3 *Principes et méthodes d'évaluation*

Les principales méthodes comptables de la Banque Centrale sont résumées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été mises en œuvre de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

### 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### a) Liquidités

Les liquidités comprennent les valeurs d'encaisse en monnaies étrangères et d'autres instruments liquides qui peuvent être facilement convertis en liquidités sans avis préalable et qui ont une maturité de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Elles sont reflétées au coût en devise converti en gourdes au taux de clôture.

#### b) Avoirs en or

Les avoires en or sont suivis sur la base de leur prix de revient en Gourdes à la date d'acquisition.

Le stock d'or monétaire est évalué en date de clôture comptable en fonction des cours de l'once sur la place de Londres. Les écarts de réévaluation positifs qui en résultent sont comptabilisés dans un compte d'écart de réévaluation présenté au sein des capitaux propres.

En cas de moins-value latente par rapport au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation des avoires en or est comptabilisée par la contrepartie du compte de résultat.

L'avoir en or fait partie des réserves nettes de change en accord avec l'article 52 de la loi organique de la BRH.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**c) Conversion des monnaies étrangères**

Les avoirs et engagements en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au cours de clôture de l'exercice pour les opérations de bilan et au cours du jour de la transaction pour les opérations de résultat. Les gains ou pertes de change latents et réalisés sont comptabilisés dans un compte de réserve «Réserve de réévaluation de change» au sein des capitaux propres, conformément à l'article 56 de la loi organique.

Les cours retenus à la clôture de l'exercice sont indiqués ci-après.

<b>(En gourdes haïtiennes)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Dollar des États-Unis (USD)	<b>69.9774</b>	62.6900
Euro (EUR)	<b>81.2018</b>	74.0619
Droit de Tirage Spécial (DTS)	<b>97.6362</b>	88.5999
Once d'or	<b>83.08067</b>	80.243199

**d) Placements en devises étrangères**

Les réserves de change de la BRH sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires. La BRH a choisi un système de gestion par administrateurs externes de portefeuille (*gestion déléguée*). Les gérants de portefeuille peuvent bénéficier de pouvoirs discrétionnaires ou peuvent être sujets à des limitations strictes, concernant la sélection des placements.

Ces placements financiers sont placés dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur.

La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres dans le compte «Réserve de plus-value non réalisée sur portefeuille» jusqu'à la cession ou l'échéance des titres. Les gains ou les pertes sont comptabilisés en résultat à leur date de réalisation.

Les actifs financiers (*créances et titres du portefeuille*) pour lesquels il existe des indications objectives de perte de valeur sont réévalués à la valeur recouvrable nette. Le montant de la perte de valeur est constaté par une dépréciation en diminution de la valeur comptable, par la contrepartie du compte de résultat.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**e) Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités**

Les crédits à l'État Haïtien représentent un financement au Secteur Public ainsi que les prêts et avances en comptes courants au Gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques. Ils sont évalués au coût historique. La BRH n'enregistre pas de perte de valeur sur les crédits à l'État Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccords spécifiques. Les revenus d'intérêts sur ces prêts, avances et placements sont comptabilisés selon le taux d'intérêt contractuel.

**f) Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuellement constatées par dépréciation. Les terrains ne sont pas amortissables.

Les autres immobilisations sont amorties selon le mode linéaire à partir de la date de mise en service sur la base des durées d'usage suivantes:

<b><u>Immobilisations</u></b>	<b><u>Durées d'usage (en mois)</u></b>
Terrains	non amortissable
Constructions	240
Matériel et mobilier du bureau	48
Matériel informatique	60
Logiciels informatiques	12
Matériel roulant	48
Équipements	60
Installations	60
Aménagements, extensions, agrandissements	60

Lors du séisme du 12 janvier 2010, certains immeubles de la banque ont subi des dommages importants. Les pertes correspondantes ont été évaluées et enregistrées à concurrence de la valeur aux livres.

Il peut être procédé de façon exceptionnelle à des réévaluations d'actifs. Ces réévaluations sont alors effectuées sur la base de travaux d'expertise réalisés par des experts indépendants. Les écarts de réévaluation ainsi constatés sont imputés aux capitaux propres sous une rubrique séparée en contrepartie des comptes d'immobilisations. Le solde de ce poste sera viré à la réserve spéciale quand les immeubles seront dé-comptabilisés. Toute moins-value résultant de la réévaluation est enregistrée directement comme une dépense à l'état des résultats à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même immeuble déjà réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation-terrains et immeubles.

La dernière réévaluation a eu lieu en septembre 2010 à la suite du séisme.

## BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

### Notes aux états financiers

30 septembre 2018

#### 2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

##### g) Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif sont évalués au coût.

##### h) Billets et monnaie en circulation

Le montant des billets et monnaies figurant au passif du bilan de la BRH correspond à la valeur faciale des billets et pièces de monnaie en circulation, détenus par l'ensemble des agents économiques.

##### i) Avoirs sur le FMI, engagements envers le FMI

La BRH est le correspondant bancaire de l'État Haïtien auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des Gourdes détenues par le FMI. En vertu de la loi du 19 septembre 1952, la Banque représente le Gouvernement Haïtien en toute négociation ou transactions avec le Fonds. Toutes les transactions entre le Gouvernement et le Fonds sont inscrits dans les livres de la BRH.

Les différences de change résultant des opérations de la BRH avec le Fonds sont supportées par le Gouvernement Haïtien et sont comptabilisées au bilan dans le compte «Avance différence de change FMI».

Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI, à savoir le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Les opérations et transactions de l'État Haïtien avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés, ainsi que les facilités élargies de crédit auprès de cette institution.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'État et sa souscription en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (*avoids exclus ou recours aux crédits du FMI*).

Les tirages effectués par l'État auprès du FMI sont reçus et enregistrés dans les comptes dépôt à vue de la BRH à la Federal Reserve Bank en dollars, d'une part, et dans les comptes d'engagements envers le FMI en DTS, d'autre part. Au moment de rembourser au FMI ou de réévaluer les engagements FMI, les différences entre les montants versés à l'état et la dette vis-à-vis du FMI sont portés directement au compte «Avance Différence de change FMI».

Les avoires du FMI en monnaie nationale (*comptes FMI n°1, FMI n°2 et FMI compte titres*) font l'objet d'une réévaluation annuelle le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits dans le compte «Différence de change FMI».

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**i) Avoirs sur le FMI, engagements envers le FMI (suite)**

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en DTS sont réévalués sur la base du cours du DTS/Gourdes de fin de mois.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en Gourdes sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte «Différence de change FMI».

**j) Participations, contributions et engagements dans les autres organismes financiers internationaux**

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la loi du 17 août 1979, la BRH enregistre dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. Le Gouvernement Haïtien a souscrit au capital de différents organismes financiers internationaux. Les montants payés à titre de capital sont reflétés comme des contributions, et les montants non encore versés sont reflétés comme des engagements. Ces transactions sont gérées par la BRH à titre de fiduciaire et sont réévaluées aux taux de change de la fin de l'exercice. L'effet de change résultant de la réévaluation des actifs et passifs de l'État Haïtien est enregistré au bilan dans le compte «Réserves de réévaluation de change».

**k) Fonds de retraite**

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations définies. Ce régime assure aux adhérents le versement d'une pension à la retraite. Un régime à prestations définies est un plan de retraite qui définit les prestations dont bénéficiera l'adhérent au moment de la retraite, généralement tributaires de facteurs comme le taux d'accumulation, l'âge, les années de service et la rémunération moyenne. Une évaluation actuarielle du coût du plan est effectuée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Dès que l'adhérent atteint l'âge de la retraite, sa pension est calculée sur la base de la dernière rémunération ouvrant droit à pension et la pension est soumise à un ajustement annuel pour tenir compte de l'inflation. Les gains et pertes actuariels ainsi que les différences entre les rendements attendus et réalisés des actifs sont immédiatement comptabilisés par capitaux propres de l'exercice où ils surviennent. Lorsque les avantages du plan sont modifiés ou lorsque le plan est réduit, le changement résultant dans les prestations liées aux services passés, ou le gain ou la perte dû à la réduction est comptabilisé immédiatement en résultat. Le passif au titre des retraites est comptabilisé dans la rubrique «autres montants à payer» au bilan. Le passif représente la valeur actualisée des prestations définies que la Banque doit verser, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

**k) Fonds de retraite (suite)**

La valeur actuelle des obligations de prestations de retraite post emploi est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. À la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié ainsi que d'autres variables qui doivent être utilisés pour déterminer la juste valeur des obligations de retraite post emploi futures estimées. Le taux d'actualisation est déterminé sur la base des rendements des marchés à la fin de l'exercice pour des obligations de sociétés de haute qualité, et les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement de la Banque.

**l) Provisions**

Une provision est établie au bilan lorsque la Banque a une obligation légale résultant d'évènements passés, qu'il est probable que des ressources économiques seront utilisées pour solder cette obligation, et qu'une estimation vraisemblable du montant de l'obligation peut être établie.

**m) Autres éléments de passif**

Les autres éléments de passif, incluant les provisions, sont évalués au coût.

**n) Frais d'impression des billets et de pièces de monnaie**

Les frais d'impression des billets sont enregistrés à la dépense au moment de la mise en circulation. Les coûts des stocks de billets non encore mis en circulation sont inscrits aux autres actifs pour leur prix de revient.

Les frais d'impression de pièces de monnaie sont amortis sur une base linéaire sur une durée de 20 ans.

**o) Impôts et taxes**

Conformément à l'article 63 de la loi régissant la Banque Centrale, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État ou des communes dans l'exécution de toutes opérations qui lui sont propres.

**p) Distribution des profits nets**

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets doivent être distribués de la manière suivante: 25% au Trésor Public, 10% à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissements, de placements, d'agrandissement et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration.

# BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

## Notes aux états financiers

30 septembre 2018

### 3) GESTION DES RISQUES

#### A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidité, de crédit et de marché incluant les risques de taux d'intérêts et de change.

Le risque de liquidité surviendrait si la BRH n'arrivait pas à convertir, à approximativement leur valeur marchande, ses placements en espèces ou si elle n'arrivait pas à disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations. Une gestion prudente des risques de liquidité sous-entend le maintien de liquidités ou d'équivalent de liquidités suffisantes et/ou l'utilisation rationnelle de politiques de financement.

La BRH comme toute Banque Centrale n'a pas de risques financiers réels en relation avec ses obligations en monnaie locale. Les obligations de la BRH ne l'exposent pas à des risques importants de liquidité vu qu'elle n'a généralement pas de créances importantes envers des fournisseurs étrangers. La BRH doit maintenir suffisamment de réserves liquides en dollars US pour permettre, à titre de fiduciaire, le règlement des obligations de l'État à leur date d'échéance. La BRH gère ce risque à travers :

- ✓ Un processus budgétaire permettant de suivre les échéances étrangères du gouvernement.
- ✓ Le maintien d'un portefeuille de placements facilement négociable.

#### B) RISQUE DE CRÉDIT

##### *b1- Placements*

Le risque de crédit relatif aux placements survient lorsqu'un titre de placement perd de sa valeur en raison de résultats financiers défavorables, réels ou anticipés, de la société émettrice. Pour gérer ce risque, la BRH a mis en place des politiques et procédures qui définissent la nature et la qualité des titres de placements dans lesquels elle investit.

Les principaux paramètres de la politique de la BRH sont les suivants:

- ✓ Investir dans des titres de créances négociables bien côtés, facilement disponibles et à risques faibles
- ✓ Fixer des critères de maturité maximale
- ✓ Diversifier le portefeuille en différents instruments tout en limitant l'exposition maximale permise par type de titre ou par émetteur.

Les placements de la Banque Centrale rencontrent les objectifs de sécurité liés à la gestion des avoirs en devises.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**3) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

**B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**

*b2- Crédit*

Le portefeuille de crédit de la Banque Centrale est constitué en majeure partie par les crédits au Gouvernement. La BRH en tant que banquier de l'État n'est pas exposée à des risques significatifs de par ses crédits à l'État et aux entités gouvernementales.

*b3- Autres éléments d'actif*

La Banque considère comme faible le risque de crédit sur les autres actifs financiers.

**C) RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est celui que des changements de prix résultant des variations de taux de change ou de taux d'intérêts affecteraient les résultats de la Banque ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. La gestion des risques de marché vise à contrôler l'exposition aux risques de marché dans une limite acceptable tout en optimisant le rendement financier.

*c1- Risque de taux d'intérêts*

La gestion des risques de taux d'intérêts à la BRH est conditionnée par les objectifs en matière de politique monétaire. Le portefeuille de prêts de la BRH est constitué principalement de crédits au Gouvernement et aux institutions financières dont les taux d'intérêts ne sont pas des taux commerciaux. Les taux de rémunération des Bons BRH sont ajustés régulièrement.

N'ayant pas de passifs financiers d'importance à taux fixes, la BRH n'a aucun risque de taux d'intérêts.

*c2- Risque de change*

Le risque de change découle de la variation de la valeur d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères, exprimée en gourdes, due aux fluctuations des taux de change. En vertu de l'article 56 de la loi organique de la BRH, les gains et pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or sont comptabilisés à la Réserve de Réévaluation aux capitaux propres.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**4) AVOIRS EN OR**

Les avoirs en or sont valorisés à leur juste valeur telle que publiée au Commodity Exchange Inc. aux 30 septembre 2018 et 2017.

Ces stocks d'or détenus par la BRH et confiés à des tiers sont évalués comme suit :

**30 septembre 2018**

	En onces		Prix de revient	Juste valeur	Réserve de réévaluation Or
Or en dépôt à la					
Fédéral Réserve Bank	1,307.53	G	7,465	<b>108,631</b>	101,166
Or en dépôt chez Scotiabank	<u>56,905.49</u>		<u>4,254,700</u>	<b><u>4,727,746</u></b>	<u>473,046</u>
<b>Total</b>	58,213.02	G	4,262,165	<b>4,836,377</b>	574,212

**30 septembre 2017**

	En onces		Prix de revient	Juste valeur	Réserve de réévaluation Or
Or en dépôt à la					
Fédéral réserve bank	1,307.53	G	7,464	<b>104,920</b>	97,457
Or en dépôt chez Scotiabank	<u>56,917.94</u>		<u>4,254,700</u>	<b><u>4,567,277</u></b>	<u>312,577</u>
<b>Total</b>	58,225.47	G	4,262,164	<b>4,672,197</b>	410,034

Ces réserves ne portent pas intérêts. Les cours de l'or en vigueur au 30 septembre 2018 et au 30 septembre 2017 étaient respectivement de: USD 1,187.25 et USD 1,280 par once d'or.

**5) AVOIRS SUR LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)**

La rubrique «Avoirs sur le Fonds Monétaire International» comprend la position de réserve et les avoirs en DTS de la République d'Haïti et se décompose comme suit:

	<u>30/09/2018</u>		<u>30/09/2017</u>		<u>Variation</u>
	En DTS	En milliers de gourdes	En DTS	En milliers de gourdes	En milliers de gourdes
Position de réserve	20,543,047	2,005,746	20,543,047	1,820,112	185,634
Avoirs en droits de tirage spéciaux	<u>35,476,239</u>	<u>3,463,766</u>	<u>42,365,616</u>	<u>3,753,587</u>	<u>(289,821)</u>
<b>Total</b>	<b>56,019,286</b>	<b>5,469,512</b>	62,908,663	5,573,699	(104,187)

Les opérations de l'État Haïtien avec le FMI sont régies par l'article VIII des statuts du FMI. Les souscriptions des pays membres constituent la base des ressources du Fonds. À chaque pays est assigné une quote-part. Les quotes-parts souscrites sont contribuées en devises par les états membres à concurrence de 25% et, en monnaie nationale, à concurrence de 75%. La position de réserve d'un pays auprès du FMI est égale à la différence entre sa quote-part et la souscription versée en monnaie nationale.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**5) AVOIRS SUR LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI) (SUITE)**

**Position de réserve**

La position de réserve de la République d'Haïti auprès du FMI s'analyse comme suit :

	30/9/2018		30/9/2017		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Quote-part FMI	163,800,000	15,992,814	163,800,000	14,512,656	1,480,158
FMI, Compte no. 1	(36,290,445)	(3,543,262)	(36,290,445)	(3,215,328)	(327,934)
FMI, compte titres	<u>(106,966,508)</u>	<u>(10,443,806)</u>	<u>(106,966,508)</u>	<u>(9,477,216)</u>	<u>(966,590)</u>
<b>Total</b>	<b>20,543,047</b>	<b>2,005,746</b>	<b>20,543,047</b>	<b>1,820,112</b>	<b>185,634</b>

La quote-part est restée stable en l'absence de décision d'augmentation par le Conseil d'Administration du FMI. La position de réserve en DTS est demeurée stable. La variation constatée est due exclusivement à l'appréciation du cours du DTS qui est passé de G 88.5999 au 30 septembre 2017 à G 97.6362 au 30 septembre 2018.

Les comptes FMI no. 1 et compte de titres correspondent à la quote-part réglée en monnaie nationale ou sous forme de titres par l'État Haïtien. En qualité d'institution dépositaire, la BRH tient ces comptes enregistrant les avoirs du FMI en Gourdes. Ces comptes constituent des engagements de la BRH vis-à-vis du Fonds (**note 16**).

**AVOIR EN DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX (DTS)**

Ce compte représente les avoirs en compte courant, exprimés en DTS, au Fonds Monétaire International (FMI). Au cours des exercices 2018 et 2017, le Fonds Monétaire International (FMI) n'a accordé aucune allocation additionnelle de droits de tirages spéciaux à Haïti. Le solde des disponibilités en DTS 35,476,239 et DTS 42,365,616 en 2018 et 2017 respectivement, représente le net des intérêts perçus et des intérêts et autres charges de l'État Haïtien envers le FMI.

L'engagement de l'État Haïtien en contrepartie des disponibilités est reflété au poste Contributions et Engagements envers les organismes financiers internationaux, conformément aux dispositions préconisées par le Fonds Monétaire International. L'allocation accordée antérieurement est comptabilisée aux réserves spéciales.

Le solde des disponibilités en DTS a ainsi évolué:

(En milliers de gourdes)	2018		2017	
	DTS	Gourdes	DTS	Gourdes
Solde au début de l'exercice	42,366	<b>3,753,587</b>	67,158	6,143,358
Intérêts perçus	311	29,119	104	9,214
Effet de réévaluation	-	366,658	-	(193,147)
Paiements sur compte, net	<u>(7,200)</u>	<u>(685,598)</u>	<u>(24,896)</u>	<u>(2,205,838)</u>
Disponibilités au 30 septembre 2018	<b>35,477</b>	<b>3,463,766</b>	42,366	3,753,587

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**5) AVOIRS SUR LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI) (SUITE)**

Les rémunérations perçues correspondent aux intérêts payés par le FMI sur les avoirs en DTS. Les commissions payées correspondent essentiellement aux intérêts versés au FMI et calculés sur la base du stock de DTS alloués à l'État Haïtien.

**6) AVOIRS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Cette rubrique comprend l'encaisse, les dépôts à vue et de garantie à l'étranger, les valeurs en transit et les placements en devises étrangères. Elle se décompose comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>Variation</b>
<b><u>Liquidités:</u></b>				
Billets, pièces de monnaie et chèques	<b>G</b>	<b>5,272,102</b>	2,634,517	2,637,585
Avoirs dans les banques non résidentes		<b>3,466,614</b>	9,410,276	(5,943,662)
Remises en transit en devises sur le pays		<b>19,972</b>	4,489	15,483
Valeurs en transit sur l'étranger		<b>959</b>	790	169
		<b><u>8,759,647</u></b>	<b><u>12,050,072</u></b>	<b><u>(3,290,425)</u></b>
Collatéral (a)		<b>1,982,381</b>	1,756,273	226,108
Placements en devises étrangères		<b>126,597,351</b>	108,292,886	18,304,465
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>137,339,379</b>	122,099,231	15,240,148

(a) Ce montant domicilié à Citibank est donné en couverture des engagements de l'état garantis par la BRH (note 16).

**Billets, pièces de monnaie et chèques en USD**

Les billets, pièces de monnaie et chèques en devises, essentiellement en dollars, sont constitués par les encaisses détenues au Siège et au Cap Haïtien.

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>Variation</b>
Billets devises caveau	<b>G</b>	<b>4,245,039</b>	1,743,785	2,501,254
Billets devises non triés		<b>326,978</b>	396,711	(69,733)
Billets devises guichets		<b>20,700</b>	6,166	14,534
Pièces devises caveau		<b>423</b>	379	44
<b>Sous-total sièges</b>		<b>4,593,140</b>	2,147,041	2,446,099
Billets devises Cap Haïtien		<b>678,962</b>	487,476	191,486
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>5,272,102</b>	2,634,517	2,637,585

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**6) AVOIRS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES (SUITE)**

**Avoirs dans les banques non résidentes**

Les avoirs dans les banques non résidentes sont essentiellement constitués des dépôts à vue en dollars américains et en euros.

Banques	30/09/2018		30/09/2017	
	En devises	En milliers de gourdes	En devises	En milliers de gourdes
<b><u>Correspondants USD</u></b>				
Federal Reserve Bank	31,357,930	2,194,346	122,376,630	7,671,791
Citibank NY	8,908,450	623,390	23,230,547	1,456,323
Citibank-collatéral	307,300	21,504	307,268	19,263
Citibank IDA	12,361	865	12,361	775
Bladex	132	9	133	8
Bladex-collatéral	<u>486,610</u>	<u>34,053</u>	<u>309,557</u>	<u>19,406</u>
<b>Sous-total</b>	<b><u>41,072,783</u></b>	<b><u>2,874,167</u></b>	<b><u>146,236,496</u></b>	<b><u>9,167,566</u></b>
<b><u>Correspondant EUR</u></b>				
Banque de France	<u>7,295,986</u>	<u>592,447</u>	<u>3,277,123</u>	<u>242,710</u>
<b>Total</b>	<b><u>48,368,769</u></b>	<b><u>3,466,614</u></b>	<b><u>149,513,619</u></b>	<b><u>9,410,276</u></b>

Ces dépôts à vue en dollars sont rémunérés à des taux moyens de rendement de 0.9176% et 0.7362% en 2018 et 2017, respectivement.

**Placements en devises étrangères**

Les placements en devises étrangères sont constitués par un portefeuille de liquidités, en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille aux Etats-Unis. Ce portefeuille de la BRH en dollars américains est composé de liquidités et d'actifs financiers disponibles à la vente (*Bons du Trésor, Bons émis par les agences fédérales américaines, Obligations municipales et titres de sociétés*).

Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur (*valeur de marché*) par capitaux propres, les réévaluations de juste valeur au regard du prix de revient (*plus et moins-values latentes*) étant comptabilisées via un compte de réserve en attendant leur réalisation effective lors de la vente ou de l'échéance.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**6) AVOIRS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES (SUITE)**

Au **30 septembre 2018**, la décomposition du portefeuille établi par la BRH s'analyse comme suit, par catégorie de titres (en USD):

<b>Placements</b>		<b>Coût</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Intérêts courus</b>	<b>Total</b>
Liquidités	\$	-	11,099	-	11,099
Money market		200	200	-	200
Obligations gouvernementales		478,586	445,494	4,016	449,510
Obligations municipales		79,281	77,162	1,011	78,173
Obligations de sociétés		1,297,421	1,210,622	13,756	1,224,378
Assets-backed securities		4,591	4,454	5	4,459
Actions		40,359	40,822	-	40,822
Fonds négociés en bourse (ETF)		<u>822</u>	<u>478</u>	<u>-</u>	<u>478</u>
<b>Total</b>	<b>\$</b>	<b>1,901,260</b>	<b>1,790,331</b>	<b>18,788</b>	<b>1,809,119</b>
<b>Équivalent en gourdes</b>	<b>G</b>	<b>132,975,277</b>	<b>125,282,734</b>	<b>1,314,642</b>	<b>126,597,376</b>

À concurrence des encours des tirages effectués sur une ligne de crédit approuvée au 30 septembre 2018, une partie du portefeuille sert à garantir ces encours auprès du gestionnaire dépositaire (**note 18**).

Au **30 septembre 2017**, la décomposition du portefeuille établi par la BRH s'analyse comme suit, par catégorie de titres (en USD):

<b>Placements</b>		<b>Coût</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Intérêts courus</b>	<b>Total</b>
Liquidités	\$	-	11,446	-	11,446
Obligations gouvernementales		563,778	553,009	2,525	555,534
Obligations municipales		83,107	82,218	1,090	83,308
Obligations de sociétés		1,036,258	1,023,654	9,747	1,033,401
Assets-backed securities		5,741	5,695	5	5,700
Actions		34,923	37,477	-	37,477
Fonds négociés en bourse (ETF)		<u>822</u>	<u>567</u>	<u>-</u>	<u>567</u>
<b>Total</b>	<b>\$</b>	<b>1,724,629</b>	<b>1,714,066</b>	<b>13,367</b>	<b>1,727,433</b>
<b>Équivalent en gourdes</b>	<b>G</b>	<b>108,117,015</b>	<b>107,454,909</b>	<b>837,977</b>	<b>108,292,886</b>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**7) PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS DANS LES ORGANISMES INTERNATIONAUX**

La participation de l'État Haïtien au FMI est de 163,800,00 DTS (**note 6**) au 30 septembre 2018 (*situation inchangée depuis le 30 septembre 2016*).

Cette participation, au même titre que les participations suivantes de l'État dans les organismes internationaux, est portée par la Banque Centrale:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	<b>G 3,486,522</b>	3,123,438	363,084
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	<b>542,885</b>	337,973	204,912
Banque Caribéenne de Développement (BCD)	<b>352,286</b>	206,698	145,588
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	<b>219,729</b>	196,847	22,882
Association Internationale de Développement (IDA)	<b>77,201</b>	69,161	8,040
Société Internationale de Financement (IFC)	<b>57,521</b>	51,531	5,990
Fonds Multilatéral d'Investissement	<b>20,993</b>	18,807	2,186
Agence de Garantie des investissements multilatéraux (MIGA)	<b>11,358</b>	10,174	1,184
<b>Total</b>	<b>G 4,768,495</b>	4,014,629	753,866

Ces participations sont souscrites en devises ou en monnaie nationale pour le compte de la République d'Haïti.

**8) PLACEMENTS LOCAUX**

Cette rubrique comprend des avances de fonds accordées à la Banque Nationale de Crédit (BNC) et des obligations du Trésor Haïtien souscrites par la BRH.

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Placements en titres/ obligations dans les institutions financières	<b>G 275,000</b>	275,000	-

**Avances BNC**

Les placements à la BNC sont des obligations subordonnées au 30 septembre 2010 sur une période de 20 ans au taux d'intérêts de 1% l'an selon le protocole d'accord signé en date du 29 septembre 2010 entre la (BNC) et la (BRH). Les intérêts à recevoir comptabilisés aux autres actifs totalisent G 22,223 et G 19,473 au 30 septembre 2018 et 2017.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**9) PRÊTS ET AVANCES AU GOUVERNEMENT ET AUX COLLECTIVITÉS**

Cette rubrique comprend les créances détenues sur l'État Haïtien et les intérêts à recevoir. Le solde se compose comme suit:

(En milliers de gourdes)		2018	2017	Variation
Avances à consolider (a)	<b>G</b>	<b>86,189,176</b>	60,426,639	25,762,537
Avance au Trésor Public/FMI		<b>2,803,302</b>	2,803,301	1
Obligation Post Sandy (b)		<b>573,750</b>	1,147,500	(573,750)
Avances différences de change FMI (c)		<b>3,447,179</b>	2,647,848	799,331
Fonds de garantie BRH (d)		<u><b>22,743</b></u>	<u>20,374</u>	<u>2,369</u>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>93,036,150</b>	67,045,662	25,990,488

**a) Avances à consolider**

Ce montant correspond aux créances de la BRH sur l'État Haïtien qui ont fait l'objet d'une évaluation contradictoire entre les deux parties et d'un rapport de consolidation signé par le Ministère de l'Économie et des Finances et la BRH en date du 25 mars 2019.

(En milliers de gourdes)		2018	2017
<b>Description</b>			
Avances à consolider	<b>G</b>	<b>60,426,638</b>	53,555,476
Intérêts à recevoir Gouvernement Central (i)		<b>1,099,847</b>	1,099,847
Comptes à recevoir Gouvernement Central		<b>154</b>	154
Compte Central du Trésor (ii)		<u><b>24,662,537</b></u>	<u>5,771,162</u>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>86,189,176</b>	60,426,639

**i) Intérêts à recevoir gouvernement central**

Dans l'attente de la formalisation des modalités de remboursement des sommes dues à la BRH, l'État s'est engagé à verser un montant annuel de G 1.45 milliard au titre d'intérêts sur sa dette interne vis-à-vis de la Banque.

Ces montants ne font pas l'objet de paiement mais sont reconnus par le Trésor et enregistrés aux avances à consolider.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**9) PRÊTS ET AVANCES AU GOUVERNEMENT ET AUX COLLECTIVITÉS (SUITE)**

**ii) Compte Central du trésor**

Ce poste s'analyse comme suit:

(En milliers de gourdes)		2018	2017	Variation
<b>Déficit cumulé au 30/9/N-1</b>	<b>G (5,848,397)</b>		77,235	5,771,162
Dépenses budgétaires		<b>120,601,140</b>	96,531,240	24,069,900
Recettes publiques (-)		<b>(95,938,602)</b>	<u>(90,760,078)</u>	<u>(5,178,524)</u>
Fonds de financement (déficit) du trésor public	<b>G (30,510,935)</b>		(5,848,397)	24,662,538

L'article 2 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH précise que la Banque a pour objet «d'exercer toutes les activités de Banquier de l'État, d'agent financier et fiscal pour toutes ses opérations de caisse et de crédit».

À cet effet, les recettes douanières, les recettes internes (*recettes perçues par la Direction Générale des Impôts*) et les recettes diverses (*frais payés à l'immigration pour les passeports, frais de visa, permis de séjour*) sont collectées dans les différents guichets de la BRH pour le compte de l'État Haïtien au niveau de l'Administration Générale des Douanes et de la Direction Générale des Impôts.

Les dépenses budgétaires du personnel, de fonctionnement et les subventions de l'État sont effectuées par la BRH sur ordre de l'État.

Le déficit budgétaire correspond à la différence entre les recettes collectées par la BRH et les dépenses effectuées par la BRH, pour le compte de l'État.

**Une consolidation des créances de la BRH sur l'État Haïtien a eu lieu en date du 25 mars 2019** au titre des encours constatés au 30 septembre 2018. Cette consolidation de G 86,189 millions porte sur les avances à consolider au 30 septembre 2018, sur les déficits cumulés du Trésor et sur les arriérés d'intérêts sur avances à consolider.

**b) Obligations du Trésor Haïtien (Post Sandy)**

Le 12 septembre 2014, la BRH a signé avec le Ministère de l'Économie et des Finances, un protocole d'accord par lequel la BRH accepte de faire l'acquisition d'Obligations du Trésor pour une valeur de G 2,868 millions de gourdes. Ces obligations sont dématérialisées et sont au nombre de trente (30), remboursables au taux de 7% l'an sur une période allant de 1 à 60 mois.

## BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

### Notes aux états financiers

30 septembre 2018

#### 9) PRÊTS ET AVANCES AU GOUVERNEMENT ET AUX COLLECTIVITÉS (SUITE)

##### b) Obligations du Trésor Haïtien (Post Sandy) (suite)

Ces obligations ont été émises par l'État Haïtien dans le but de liquider les arriérés de paiement du Gouvernement au titre des travaux d'infrastructure entamés à la suite du passage sur le pays de la catastrophe Sandy.

Il convient de noter que des obligations d'égal montant ont été souscrites par les banques commerciales.

##### c) Avances différence de change FMI

Ce poste est constitué des écarts de change constatés lors des réévaluations mensuelles des comptes qui enregistrent les opérations avec le FMI et qui sont libellés en DTS.

Conformément à l'article 12 du décret du 1er octobre 1952 autorisant le Gouvernement de la République d'Haïti à devenir membre du Fonds Monétaire International, à la fin de chaque année fiscale, toute différence résultant des opérations avec le FMI est supportée par le Gouvernement Haïtien.

##### d) Fonds de garanties BRH

La BRH s'est porté garant d'un programme de l'état "Chanje lavi, Chanje metye" à hauteur de G 20.3 millions.

#### 10) PRÊTS ET AVANCES AUX PARTICULIERS ET AUX AUTRES INSTITUTIONS

Cette rubrique enregistre essentiellement les prêts et avances accordés par la Banque au personnel et à une entreprise publique. Le solde se détaille comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Prêts et avances de la Banque Centrale			
Prêts et avances au personnel (a)	G 4,350,514	4,129,346	221,168
Entreprises publiques (b)	-	21,140	(21,140)
Intérêts à recevoir	11,731	10,038	1,693
Provisions pour créances douteuses (c)	(374,227)	(341,863)	(32,364)
<b>Total</b>	<b>G 3,988,018</b>	<b>3,818,661</b>	<b>169,357</b>

Les prêts et les avances au personnel se détaillent comme suit au 30 septembre :

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Prêts hypothécaires	G 1,814,111	1,796,385	17,726
Avances au personnel	1,603,451	1,459,450	144,001
Avances spéciales	877,387	818,392	58,995
Assurances hypothécaires	43,100	39,381	3,719
Effets escomptés au personnel	12,465	15,738	(3,273)
<b>Total</b>	<b>G 4,350,514</b>	<b>4,129,346</b>	<b>221,168</b>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**10) PRÊTS ET AVANCES AUX PARTICULIERS ET AUX AUTRES INSTITUTIONS (SUITE)**

- a) Au 30 septembre 2018, les prêts aux employés portent des intérêts de 4% l'an et les avances portent des intérêts de 4% et de 5% selon que les périodes de remboursement s'échelonnent sur 60 ou 72 mois.
- b) En vertu d'un accord conclu entre l'État Haïtien, SOGENER et l'EDH pour la production d'énergie électrique dans plusieurs villes du pays, la BRH a honoré des lettres de crédit en faveur de la firme SOGENER. En 2018, la BRH a décidé de provisionner la totalité de cette créance.
- c) Cette provision se rapporte aux prêts inactifs, lesquels sont provisionnés à 100% au 30 septembre 2017. La provision a ainsi évolué:

(En milliers de gourdes)		2018	2017
Solde début	<b>G</b>	<b>341,863</b>	391,261
Dotations (récupération) de provision pour perte de valeur sur prêt		<u><b>32,364</b></u>	<u>(49,398)</u>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>374,227</b>	341,863

**11) PRÊTS ET AVANCES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES ET NON MONÉTAIRES**

Cette rubrique enregistre les prêts et avances aux institutions financières monétaires, non monétaires et les créances rattachées. Le solde se détaille comme suit:

(En milliers de gourdes)		2018	2017	Variation
Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières monétaires bancaires (a)	<b>G</b>	<b>9,847,552</b>	7,865,434	1,982,118
Prêts et avances de la Banque Centrale aux Institutions financières non monétaires non bancaires (b)		<b>1,652,047</b>	915,653	736,394
Réescomptes aux institutions financières monétaires bancaires		<b>43,339</b>	86,223	(42,884)
Intérêts à recevoir sur prêts et avances aux Institutions monétaires et non monétaires		<b>28,373</b>	23,345	5,028
Réescomptes aux institutions financières non monétaires		<u>-</u>	<u>228</u>	<u>(228)</u>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>11,571,311</b>	8,890,883	2,680,428

**a) Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières monétaires bancaires**

Ces prêts ont été octroyés à ces institutions dans le cadre du financement de programmes et de projets de développement. Selon les protocoles d'accord signés entre la BRH et ces institutions, les remboursements s'échelonnent sur une durée ne dépassant pas 15 ans et portent des taux d'intérêts de 1.5% ou 3% l'an selon les modalités de chaque prêt.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**11) PRÊTS ET AVANCES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES ET NON MONÉTAIRES (SUITE)**

**b) Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières non monétaires non bancaires**

Ces prêts ont été octroyés à ces institutions dans le cadre du financement du programme de Facilité de Crédit des Entreprises à l'Exportation. Selon les protocoles d'accord signés entre la BRH et ces institutions, les remboursements s'échelonnent sur une durée ne dépassant pas 120 mois et portent des taux d'intérêts de 0.5% l'an selon les modalités de chaque prêt.

Les termes d'échéance des remboursements des prêts et avances à ces institutions se présentent comme suit:

	Total	1 an	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Institutions financières monétaires bancaires	<b>G 9,847,552</b>	-	-	9,847,552
Institutions financières non monétaires non bancaires	<b>1,652,047</b>	-	490,718	1,161,329
Intérêts à recevoir sur prêts et avances aux institutions monétaires et non monétaires	<b>28,373</b>	-	-	28,373
Réescomptes aux institutions Financières	<u><b>43,339</b></u>	<u>-</u>	<u>43,339</u>	<u>-</u>
	<b>G 11,571,311</b>	-	534,057	11,037,254

**12) IMMOBILISATIONS**

Les différentes immobilisations détenues par la banque ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

	2018	2017	Variation
Valeurs brutes – immobilisations corporelles (a)	<b>8,142,988</b>	7,527,364	615,624
Valeurs brutes – immobilisations incorporelles (b)	<u><b>5,918</b></u>	<u>17,098</u>	<u>(11,180)</u>
<b>Sous-total</b>	<b>8,148,906</b>	<b>7,544,462</b>	<b>604,444</b>
Amortissements – immobilisations corporelles	<b>(2,781,596)</b>	(2,416,679)	(364,917)
Amortissements – immobilisations incorporelles (b)	<u><b>(4,559)</b></u>	<u>(14,770)</u>	<u>10,211</u>
<b>Sous-total</b>	<b>(2,786,155)</b>	<b>(2,431,449)</b>	<b>(354,706)</b>
Valeurs brutes – immobilisations financières (c)	<b>238,078</b>	213,287	24,791
<b>Total</b>	<b>5,600,829</b>	<b>5,326,300</b>	<b>274,529</b>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**12) IMMOBILISATIONS (SUITE)**

(a) Les immobilisations corporelles et incorporelles se présentent comme indiqué ci-dessous au 30 septembre 2018:

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/09/17	Acquisitions	Disposition	Régularisations	Solde au 30/09/18
Terrains	966,345	-	-	-	966,345
Bâtisses	2,033,454	-	-	-	2,033,454
Matériel et mobilier					
de bureau	81,077	38,913	-	(38,270)	81,720
Matériel informatique	69,345	23,685	-	(12,538)	80,492
Matériel roulant	131,456	28,582	-	(11,279)	148,759
Équipements	574,641	409,129	-	(304,008)	679,762
Installations	55,991	13,871	-	(6,754)	63,108
Aménagements	25,829	4,756	-	-	30,585
Logiciels informatiques	17,098	11,895	-	(23,075)	5,918
Immobilisations en cours	2,293,659	1,575,364	-	(1,183,837)	2,685,186
Biens complètement amortis	<u>1,295,568</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>78,010</u>	<u>1,373,578</u>
<b>G</b>	<b>7,544,463</b>	<b>2,106,195</b>	<b>-</b>	<b>(1,501,751)</b>	<b>8,148,907</b>

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

**Amortissement cumulé**

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/09/17	Amortissement	Disposition	Régularisations	Solde au 30/09/18
Terrains	-	-	-	-	-
Bâtisses	747,637	101,673	-	-	849,310
Matériel et mobilier					
de bureau	34,258	16,514	-	(7,712)	43,060
Matériel informatique	36,126	14,130	-	(12,456)	37,800
Matériel roulant	61,757	33,044	-	(9,278)	85,523
Équipements	211,365	155,729	-	(15,048)	352,046
Installations	20,134	11,396	-	(6,755)	24,775
Aménagements	9,833	5,672	-	-	15,505
Logiciels informatiques	14,770	10,781	-	(20,991)	4,560
Biens complètement amortis	<u>1,295,569</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>78,010</u>	<u>1,373,579</u>
<b>G</b>	<b>2,431,449</b>	<b>348,939</b>	<b>-</b>	<b>5,770</b>	<b>2,786,158</b>
Immobilisations, corporelles net	<b>G</b> 5,113,014				<b>5,363,108</b>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**12) IMMOBILISATIONS (SUITE)**

(b) Les immobilisations incorporelles sont ainsi réparties :

<b>Coût</b>	<b>Solde au 30/9/17</b>	<b>Acquisition</b>	<b>Redressement régularisation</b>	<b>Solde 30/9/18</b>
Logiciel informatique	17,098	11,895	(23,075)	5,918
Biens complètement amortis	-	-	23,075	-

(c) Les immobilisations financières représentent des titres de Bladex (*Banque Latino-Américaine De commerce Extérieur*), titres de participation cotés aux États-Unis. Ces titres sont valorisés à la clôture à la juste valeur par le compte de résultat.

**13) AUTRES ACTIFS**

Les autres actifs se détaillent comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
À recevoir sur contrat d'échange à terme de devises (a)	<b>G 5,330,120</b>	516,488	4,813,632
Stock de pièces et billets (b)	<b>679,966</b>	921,352	(241,386)
Remises en transit sur le pays	<b>425,549</b>	433,144	(7,595)
Avances aux fournisseurs	<b>407,483</b>	275,132	132,351
Frais payés d'avance	<b>290,518</b>	285,374	5,144
Comptes à recevoir	<b>279,035</b>	255,366	23,669
Stock de fournitures de bureau	<b>96,895</b>	138,085	(41,190)
Dépôts de cautionnement	<b>470</b>	470	-
Autres	<b>449,297</b>	392,651	56,646
<b>Total</b>	<b>G 7,959,333</b>	3,218,062	4,741,271

(a) Au 30 septembre, la BRH est liée par divers contrats d'échange de devises avec les institutions financières locales. En vertu de ces contrats initiés dans le cadre des mesures de politique monétaire ou à la demande de ces institutions, la BRH reçoit des dollars ou des gourdes de ces institutions en contrepartie de la monnaie d'échange à un taux contractuel. Ces contrats sont conclus pour une durée de 120 jours à cinq ans à des taux d'intérêts variant de 0% à 3.50%.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**13) AUTRES ACTIFS (SUITE)**

**b) Stock de billets et pièces**

Ce poste est constitué des billets et monnaies non encore émis à la clôture de l'exercice.

À l'achat, les signes monétaires sont comptabilisés en stocks au prix d'achat, auquel viennent s'ajouter les frais de transport.

À la mise en circulation, les quantités de signes monétaires émises sont comptabilisées en charges de la période pour les billets. Les pièces quant à elles sont amorties sur vingt ans.

À la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non mis en circulation (émis ou non émis) sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés selon la méthode FIFO.

Le stock de signes monétaires non émis se décompose comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2018</b>	<b>2017</b>
Stock de billets neufs	<b>G</b>	<b>357,623</b>	583,039
Stocks de pièces neuves		<u><b>322,343</b></u>	<u>338,313</u>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>679,966</b>	921,352

Les contrats effectifs au 30 septembre 2018 se résument comme suit :

	<u><b>À recevoir</b></u>	<u><b>À payer</b></u> <u><b>(notes 6 a, a2 et b)</b></u>
En gourdes	1,838,784	3,429,495
En dollars	<u>3,491,336</u>	<u>1,924,379</u>
	<u><b>5,330,120</b></u>	<u><b>5,353,874</b></u>

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**14) BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION**

Cette rubrique s'analyse comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	Émissions	Destructions	2017	Variation
Billets émis	<b>G 54,907,530</b>	14,170,000	7,926,522	48,664,052	6,243,478
Pièces de monnaie émis	<b>109,055</b>	44,400	-	64,655	44,400
Encaisse	<b>(2,680,656)</b>	-	-	(5,295,556)	2,614,900
<b>Total</b>	<b>G 52,335,929</b>	<b>14,214,400</b>	<b>7,926,522</b>	<b>43,433,151</b>	<b>8,902,778</b>

Au 30 septembre, les billets et pièces de monnaie émis représentent les billets et pièces de monnaie disponibles juridiquement émis, déduction faite de l'encaisse.

Au cours de l'exercice 2018, G 14.2 milliards ont été juridiquement émis par la BRH.

**15) COMPTES D'ENGAGEMENTS**

Cette rubrique comprend les comptes de dépôts en devises et en gourdes du Gouvernement Haïtien, des institutions financières monétaires bancaires, des institutions bancaires résidentes et non résidentes, des entreprises publiques, les obligations et bons BRH émis. Elle s'analyse comme suit :

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Engagements en devises (a)	<b>G 70,456,558</b>	63,484,468	6,972,090
Engagements en monnaie locale (b)	<b>48,937,760</b>	38,850,665	10,087,095
Engagements envers le Gouvernement Central (c)	<b>23,647,357</b>	21,952,982	1,694,375
Bons BRH (d)	<b>13,856,000</b>	12,214,000	1,642,000
Obligations BRH (e)	<b>2,487,331</b>	551,413	1,935,918
<b>Total</b>	<b>G 159,385,006</b>	<b>137,053,528</b>	<b>22,331,478</b>

Les comptes d'engagement comprennent des comptes de dépôts à vue ouverts ou d'autres obligations envers les déposants et créditeurs à la BRH, ils sont libellés en Gourdes et en devises. Conformément à l'article 38 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH, les comptes courants ne sont pas productifs d'intérêt. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**15) COMPTES D'ENGAGEMENTS (SUITE)**

**a) Engagements en devises**

Les comptes engagements en devises de la BRH se décomposent comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Engagements envers les institutions			
bancaires résidentes <b>(a1)</b>	<b>G 66,110,670</b>	59,976,749	6,133,921
Engagements envers les autres			
institutions non résidentes <b>(a2)</b>	<b>1,983,604</b>	1,757,367	226,237
Engagements envers les entreprises publiques	<b>1,385,319</b>	1,373,611	11,708
Engagements envers les institutions non			
bancaires résidentes – Échange de devises	<b>769,751</b>	313,450	456,301
Chèques certifiés et comptes spéciaux dollars	<b>204,312</b>	60,644	143,668
Institutions financières monétaires bancaire Euro	<b>2,848</b>	2,598	250
Comptes FMI no 2 - Engagement en DTS FMI	<u>54</u>	<u>49</u>	<u>5</u>
<b>Total</b>	<b>G 70,456,558</b>	63,484,468	6,972,090

**(a1)** Ce poste comprend :

(En milliers de gourdes)	2018	2017
Dépôts à vue	<b>G 64,956,043</b>	59,788,679
Compte à payer – échange de devises	<u>1,154,627</u>	<u>188,070</u>
	<b>G 66,110,670</b>	59,976,749

**(a2)** Ce poste comprend des engagements de garantie octroyés à des fournisseurs en dollars US pour compte de l'État Haïtien. Les comptes du dépôt de l'État sont débités à la mise en place de ces garanties et les engagements envers les fournisseurs sont enregistrés.

**b) Engagements en monnaie locale**

Les comptes engagements en monnaie locale de la BRH se décomposent comme suit:

(En milliers de gourdes)	2018	2017	Variation
Dépôt des institutions financières	<b>G 47,810,109</b>	37,296,720	10,513,389
Dépôts entreprises publiques <b>(b1)</b>	<b>580,108</b>	1,031,455	(451,347)
Autres dépôts	<u>547,543</u>	<u>522,490</u>	<u>25,053</u>
<b>Total</b>	<b>G 48,937,760</b>	38,850,665	10,087,095

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

**Notes aux états financiers**

**30 septembre 2018**

**15) COMPTES D'ENGAGEMENTS (SUITE)**

Le solde se décompose comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Dépôts à vue	<b>G 44,380,614</b>	37,296,720	7,083,894
Compte à payer – Échange de devises	<u><b>3,429,495</b></u>	<u>-</u>	<u>3,429,495</u>
	<b>G 47,810,109</b>	37,296,720	10,515,389

**c) Engagements envers le Gouvernement**

Les comptes d'engagements envers le Gouvernement central sont constitués de comptes de dépôts, de comptes spéciaux et du déficit du Trésor Public qui s'analysent comme suit :

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Dépôts Gouvernement Central-dollars	<b>G 14,983,461</b>	10,921,485	4,061,976
Dépôts Gouvernement Central- gourdes	<b>4,751,105</b>	6,198,584	(1,447,479)
Dépôts Gouvernement Central-euro	<b>3,447</b>	4,033	(586)
Dépôts collectivités locales	<u><b>478,838</b></u>	<u>414,795</u>	<u>64,043</u>
	<b>20,216,851</b>	17,538,897	2,677,954
Comptes spéciaux	<u><b>3,430,505</b></u>	<u>4,414,085</u>	<u>(983,580)</u>
<b>Total</b>	<b>G 23,647,356</b>	21,952,982	1,694,374

- *Comptes spéciaux*

Le solde se décompose comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Comptes spéciaux trésor pensions civiles	<b>G 3,290,411</b>	4,277,961	(987,550)
Trésor publique fonds en FIDEICOMMS	<b>139,474</b>	129,944	9,530
Fonds spécial dette externe	-	5,303	(5,303)
Autres mairies du Nord	<u><b>620</b></u>	<u>876</u>	<u>(256)</u>
<b>Total</b>	<b>G 3,430,505</b>	4,414,084	(983,579)

- *Compte spécial Trésor Pension Civile*

Ce compte enregistre les prélèvements effectués, sur ordre du Trésor Public, sur les recettes collectées pour le compte de l'État par la BRH. Ces prélèvements sont destinés aux fonds de pension des fonctionnaires de l'État.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**15) COMPTES D'ENGAGEMENTS (SUITE)**

- *Trésor Public, fonds en fidéicommis*

Ce compte enregistre les fonds du Trésor Public placés en fidéicommis. Ce compte est alimenté par les prélèvements effectués sur les recettes collectées pour le compte de l'État par la BRH.

- *Trésor Compte spécial – Obligations sur investissements publics*

Ce compte enregistre les fonds issus de l'émission des bons du Trésor Public dans le cadre du règlement des arriérés des sociétés de construction.

**d) Bons BRH**

Les bons BRH sont des titres non matérialisés émis par la BRH. Ils ont comme objectif principal, le contrôle de la liquidité bancaire en permettant soit de fournir des liquidités, ou de réduire des liquidités excédentaires.

Le solde a évolué comme suit, par échéance:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Échéance		
7 jours	<b>G 1,501,000</b>	1,361,000
28 jours	<b>561,000</b>	1,031,000
91 jours	<b><u>11,794,000</u></b>	<u>9,822,000</u>
<b>Total</b>	<b>G 13,856,000</b>	12,214,000

La rémunération moyenne est de 12.76% et 10.44% pour les exercices 2018 et 2017 respectivement.

**e) Obligations BRH**

Les obligations BRH sont des titres servants à faciliter la transmission directe des taux d'intérêts, à contenir la volatilité du taux de change et à absorber davantage de liquidités du système bancaire.

Le montant de l'émission de l'obligation BRH est fonction des objectifs fixés lors des réunions hebdomadaires du comité d'adjudication des bons BRH. Cet instrument de dette est émis par la BRH en utilisant les services des banques commerciales et de certaines caisses populaires comme intermédiaires, en échange de frais de commission.

Le taux d'intérêt est constitué de deux composantes : l'une fixe et l'autre variable représentant le coefficient d'indexation de la période. Ce dernier est la variation du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain (TMA) entre la date d'émission des titres et leur date d'échéance. Ces intérêts sont payables à maturité.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**16) ENGAGEMENT ENVERS LE FMI**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/9/2018		30/9/2017		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
DTS alloués (a)	78,507,957	<b>7,665,221</b>	78,507,957	6,955,794	709,427
Facilité élargie de crédit (b)	28,337,400	<b>2,766,756</b>	35,053,200	3,105,708	(338,952)
Engagements extérieurs prêts FMI (c)	<u>37,732,500</u>	<u><b>3,684,059</b></u>	<u>37,732,500</u>	<u>3,343,094</u>	<u>340,965</u>
<b>Total</b>	144,577,857	<b>14,116,036</b>	151,293,657	13,404,596	711,440

**a) DTS alloués**

Ce sont des DTS alloués aux pays membres du FMI au prorata de leur quote-part.

**b) Facilité Élargie de Crédit**

Ce poste est constitué des tirages au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) accordée à l'État Haïtien.

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et l'État, la BRH reçoit les tirages en devises effectués par la République d'Haïti auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contre-valeur en Gourdes des tirages est renversée à l'État.

**c) Engagements extérieur FMI**

Il n'y a pas eu de nouvelles allocations en 2018. La variation constatée est liée à la variance du taux de conversion des DTS.

**17) CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT HAÏTIEN SUR PARTICIPATION AU CAPITAL DES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Cette rubrique correspond essentiellement à la contrepartie au passif des participations de l'État Haïtien dans le capital des organismes financiers internationaux. Elle s'analyse comme suit au 30 septembre 2018:

- Les comptes de dépôts des autres organismes concernent exclusivement les comptes courants de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ouverts dans les livres de la BRH.

(En milliers de gourdes)		2018	2017	Variation
Contributions et engagement de L'État Haïtien sur participation au capital des organismes financiers (note 8)	<b>G</b>	<b>4,775,493</b>	4,014,629	760,864
Dépôts des organismes internationaux		<u>1,195,349</u>	<u>946,282</u>	<u>249,067</u>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>5,970,842</b>	4,960,911	1,009,931

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**18) UTILISATION DE DROITS DE TIRAGES GARANTIS PAR LES PLACEMENTS**

Sur la base de l'accord cadre régissant la gestion d'un portefeuille de placement, la BRH a effectué des tirages de quatre-vingt-dix millions de dollars US (US\$ 90,205,825) équivalent à G 6,312,369 au 30 septembre 2018. Ces tirages portent intérêts au taux de 2.3% et sont garantis par les placements (**note 7**) par tacite reconduction.

**19) AUTRES PASSIFS**

La situation dans les livres de la Banque au 30 septembre 2018 se présente comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Dette PDVSA	<b>G 12,024,449</b>	4,995,012	7,029,437
Compte transit exercice fiscal/chèques en circulation	<b>7,000,000</b>	-	7,000,000
Allègement dette FMI après catastrophe <b>(a)</b>	<b>5,208,401</b>	6,057,825	(849,424)
Dette actuarielle <b>(b)</b>	<b>6,360,290</b>	5,844,625	515,665
Provisions obligations fin de service et provisions spéciales <b>(c)</b>	<b>737,576</b>	836,660	(99,084)
Fonds non sujets à emploi <b>(d)</b>	<b>904,659</b>	704,819	199,840
Divers créditeurs	<b>626,792</b>	1,081,214	(454,422)
Compte transitoire externe	<b>332,301</b>	243,507	88,794
Compte à payer	<b>300,030</b>	190,188	109,842
Provisions pour boni	<b>158,815</b>	142,342	16,473
Chèque de direction	<b>101,311</b>	56,137	45,174
Dividendes à verser	<b>31,567</b>	146,474	(114,907)
Provisions pour vérificateurs externes	<b>26,751</b>	28,171	(1,420)
Salaires à payer	<b>19,590</b>	9,581	10,009
Provisions pour prime des caissiers	<b>16,553</b>	1,017	15,536
Dépôts et consignations	<b>595</b>	595	-
<b>Total</b>	<b>G 33,849,680</b>	20,338,167	13,511,513

**(a) Allègement dette FMI après catastrophe**

Ce montant correspond principalement à l'annulation de la dette du FMI dont a bénéficié l'État Haïtien en 2010 au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Le 21 juillet 2010, le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a décidé l'annulation totale de l'encours des engagements d'Haïti envers le FMI, pour un montant de 178 millions de DTS, soit 268 millions de dollars.

A ce titre un compte bloqué intitulé «Allègement de dette du FMI après catastrophe» a été ouvert dans les livres de la BRH au nom du Gouvernement Haïtien.

Ce compte est destiné à financer des projets de reconstruction de bâtiments administratifs, de logements sociaux et de mise en place de fonds d'aide (fonds de garantie, fonds de stabilisation des taux d'intérêts sur prêts au logement).

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**19) AUTRES PASSIFS (SUITE)**

**(b) Dette actuarielle/Fonds de pension**

La dette actuarielle correspond au montant engagé par la Banque dans le cadre du Plan de retraite du personnel (le Plan). Ce plan est un régime à prestations définies, créé par résolution du Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2010 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011. Le plan a connu un amendement le 24 septembre 2015.

Toutes les contributions versées au Fonds de pension sont irrévocables et sont détenues séparément par la Banque dans un fonds de pension à utiliser conformément aux dispositions du Plan. Ni les contributions ni les revenus ne peuvent être utilisés à des fins autres que les prestations exclusivement réservées aux participants en activité et retraités ou à leurs ayants droit, ou à la satisfaction des obligations découlant du Plan. Au 30 septembre 2017, tous les placements du Plan étaient sous gestion externe.

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	<b>G 11,171,681</b>	9,985,851
Coût des services rendus total au cours de l'exercice	<b>323,162</b>	291,137
Cotisations des employés	<b>(155,986)</b>	(137,168)
Coût financier brut	<b>1,204,702</b>	1,098,444
<i>Montant de l'actif du régime au début de la période</i>	<b>5,393,639</b>	4,548,020
<i>Montant de l'actif du régime à la fin de la période</i>	<b>6,182,120</b>	5,393,639
<i>Produit des actifs du régime</i>	<b>423,979</b>	500,282
Coût financier net	<b><u>780,723</u></b>	<u>598,161</u>
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	<b>12,543,559</b>	11,238,264
Valeur de marché des actifs du Fonds de pension à la fin de l'exercice (-)	<b><u>(6,182,695)</u></b>	<u>(5,394,176)</u>
Engagement du sponsor au 01/10/N	<b><u>6,360,864</u></b>	<u>5,844,088</u>
Charges de l'exercice pour le sponsor exercice N	<b>G 803,337</b>	752,130

Au 30 septembre 2018, la Banque avait une dette envers le Plan de retraite du personnel pour un montant de G 6,360,864 mille correspondant aux obligations au titre des prestations définies déduction faite de la valeur de marché des actifs du Fonds de pension.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**19) AUTRES PASSIFS (SUITE)**

L'évolution des actifs du Fonds de pension a été la suivante au cours des deux derniers exercices:

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Juste valeur des actifs du plan</b>		
Valeur de marché des actifs du plan		
à l'ouverture de l'exercice	<b>G 5,394,177</b>	4,548,375
Rendement effectif des actifs	<b>583,439</b>	417,176
Cotisations de l'employeur	<b>220,514</b>	504,005
Cotisations des participants au plan durant l'exercice	<b>155,985</b>	137,168
Prestations payées	<b>(171,458)</b>	(212,729)
Variations de BFR	-	-
Variation des prestations à payer	<u><b>38</b></u>	<u>181</u>
<b>Valeur de marché des actifs du plan à la fin de l'exercice</b>	<b>G 6,182,695</b>	5,394,176

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle au 30 septembre 2018 et 2017 sont les suivantes:

**Plan de retraite du personnel**

<b>(En pourcentage)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Taux d'actualisation	<b>11%</b>	11%
Rendement escompté des actifs du fonds	<b>11%</b>	11%
Taux d'augmentation des pensions	<b>9%</b>	9%

Le tableau qui suit présente la moyenne pondérée de l'allocation des actifs du Fonds de pension du personnel au 30 septembre 2018 et 2017:

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Placements obligataires en USD	<b>G 1,526,137</b>	1,338,368
Placements obligataires en gourdes	<b>4,219,265</b>	3,346,458
Disponibilités	<u><b>437,293</b></u>	<u>709,350</u>
<b>Total</b>	<b>G 6,182,695</b>	5,394,176

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**19) AUTRES PASSIFS (SUITE)**

**(c) Provisions obligations fin de service et provisions spéciales**

Les provisions pour obligations fin de service sont octroyées au personnel qui part à la retraite. Selon les textes, cette provision est dotée mensuellement à hauteur de 10% des salaires.

**(d) Fonds non sujets à emploi**

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2018</b>	<b>2017</b>
Fonds délaissés	<b>G</b>	<b>753,587</b>	562,119
Chèques en devises BRH en circulation plus d'un an		<b>66,260</b>	57,803
Chèques certifiés BRH - non réclamés		<b>64,411</b>	64,411
Chèques de direction BRH - non réclamés		<b>18,967</b>	19,171
Valeur à réclamer banques étrangères US		<b>1,048</b>	-
Valeurs saisies		<b>378</b>	1,315
Valeur à réclamer banques étrangère Euros		<b>8</b>	-
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>904,659</b>	704,819

Ce poste enregistre essentiellement:

- des chèques (chèques certifiés, chèques de direction et chèques en devises) non réclamés par leurs bénéficiaires pour G 141 millions.
- les fonds délaissés et qui sont relatifs aux comptes non movimentés dans les banques commerciales.

Ces fonds sont transférés à la BRH qui est chargée de les conserver dans l'attente d'une éventuelle réclamation des titulaires de comptes.

**20) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DE CHANGE**

*Voir tableau de variation des capitaux propres.*

La réserve de réévaluation de change enregistre les bénéfices ou les pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs ou des engagements de la BRH, comme stipulé dans l'article 56 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH.

Elle s'élève à G 19,821 millions au 30 septembre 2018, et G 15,230 millions au 30 septembre 2017, soit une augmentation de 4,589 millions sur l'exercice.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**21) RÉSERVES GÉNÉRALES**

*Voir tableau de variation des capitaux propres.*

**a) Plus-value latente sur portefeuille de placement**

Les gains et pertes latents constatés résultent de l'évaluation mensuelle à la juste valeur des titres détenus dans le portefeuille de la BRH placés en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille. Conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, la BRH ne constate pas au résultat ces gains et pertes.

**b) Réserve de réévaluation de change**

Les comptes d'actif et de passif libellés en dollars font l'objet de réévaluation mensuelle. Ce montant correspond à l'écart net de réévaluation des soldes mensuels.

**22) CAPITAL ET RÉSERVES**

*Voir tableau de variation des capitaux propres.*

Le capital et les réserves sont restés stables et s'analysent comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>		<b>2018</b>	<b>2017</b>
Allocations spéciales de retraite	<b>G</b>	<b>531,852</b>	487,920
Réserve spéciales (a)		<b>412,825</b>	412,825
Réserve légale (b)		<b>87,080</b>	74,454
Capital (c)		<b>50,000</b>	50,000
Réserve pour réévaluation d'immeubles (d)		<u><b>719,004</b></u>	<u>719,004</u>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>1,800,761</b>	1,744,203

**a) Réserves spéciales**

Les réserves spéciales sont destinées à des fins d'investissement, de placement et d'extension etc. Elles sont dotées à hauteur de 65% des profits nets.

**b) Réserve légale**

La réserve légale est dotée à hauteur de 10% des profits nets.

**c) Capital social**

Conformément à l'article 3 de la loi du 17 août 1979 créant la Banque de la République d'Haïti, le capital social autorisé de la BRH est fixé à G 50 millions. Il peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

**d) Réserves pour réévaluation d'immeubles**

Les réserves pour réévaluation d'immeubles correspondent aux surplus nets de réévaluation:

- des immeubles en 2006 et suite au séisme en 2010,
- des terrains en 2010.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**23) RÉSULTATS NETS D'INTÉRÊTS**

Le résultat net d'intérêt se décompose comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
<b>Produits sur portefeuille en titres</b>	<b>G 4,594,251</b>	4,312,367	281,884
<b>Produits d'intérêts :</b>			
Produits sur les avoirs dans les banques non résidentes	-	-	-
Revenus sur avoirs en devises étrangères	<b>159,643</b>	-	159,643
<b>Produits sur opérations de crédit :</b>			
Intérêts sur prêts au gouvernement	<b>1,099,847</b>	1,099,847	-
Intérêts sur créances aux institutions financières monétaires	<b>263,531</b>	198,487	65,044
Intérêts sur obligations post Sandy	<b>161,045</b>	111,507	49,538
Intérêts acquis/perçus sur prêts au personnel	<b>72,687</b>	68,133	4,554
Intérêts acquis/perçus sur effets hypothécaires	<b>65,652</b>	63,209	2,443
Intérêts sur opérations SWAP/Banques locales	<b>10,986</b>	7,777	3,209
Intérêts sur prise en pension bons BRH	<b>10,620</b>	14,213	(3,593)
Intérêts sur prêts aux institutions financières monétaires	<b>5,691</b>	-	5,691
Intérêts sur avances au gouvernement	<b>1,995</b>	102	1,893
Intérêts acquis/perçus sur effets escomptés	<b>715</b>	643	72
Intérêts sur avances aux entreprises publiques	<b>27</b>	-	27
Frais additions perçues sur virement	<b>26</b>	-	26
Intérêts sur prêts aux collectivités	<b>3</b>	-	3
<b>Total produits d'intérêts</b>	<b>G 6,446,719</b>	5,876,285	570,434
<b>Charges d'intérêts :</b>			
Intérêts débiteurs payés sur bonds BRH	<b>1,664,491</b>	1,233,812	430,679
Obligations BRH	<b>289,574</b>	39,043	250,531
Intérêts débiteurs/tirages lignes de crédit	<b>14,403</b>	-	14,403
Autres dépenses d'intérêts	<b>55,115</b>	8,293	46,822
<b>Total charges d'intérêts</b>	<b>2,023,583</b>	1,281,148	742,435
<b>Marge nette d'intérêts</b>	<b>G 4,423,136</b>	<b>4,595,137</b>	<b>(172,001)</b>

**Produits sur portefeuilles en titres**

Les produits sur portefeuilles de titres sont constitués des intérêts sur les placements en devises à l'étranger.

**Produits sur opérations de crédit**

Les produits sur opérations de crédit sont essentiellement constitués par le montant annuel de G 1,100 millions versé par le Trésor Public à la BRH, au titre d'intérêts sur sa dette interne.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**23) RÉSULTATS NETS D'INTÉRÊTS (SUITE)**

**a) Charges d'intérêts**

- Intérêts débiteurs payés sur bons BRH

Ce compte inclus les charges d'intérêts de la BRH sur les bons qu'elle émet.

**24) RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES**

Les rémunérations et charges sociales se détaillent comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>Note</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Salaires et autres compensation <b>(a)</b>	<b>G</b>	<b>2,382,932</b>	2,109,905	273,027
Contributions – Fonds de retraite <b>(b)</b>	<b>19</b>	<b>803,337</b>	503,991	299,346
Bénéfices sociaux		<b>419,183</b>	406,934	12,249
Formation		<b>118,603</b>	144,396	(25,793)
Contribution prestation fin de service		<b>64,370</b>	59,773	4,597
Charge actuarielle – Fonds de pension		-	598,161	(598,161)
Autres		<u><b>16,112</b></u>	<u>17,678</u>	<u>(1,566)</u>
<b>Total</b>	<b>G</b>	<b>3,804,537</b>	3,840,838	(36,301)

- a)** Les salaires et autres compensations comprennent les salaires réguliers, les heures supplémentaires et autres gratifications.
- b)** Ce compte enregistre la part employeur des contributions au fonds de pension des agents de la BRH. Cette contribution s'établit à 15% du salaire de l'employé, conformément aux règles prévues par le Fonds de Pension.

**25) OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

La BRH désigne comme parties liées les membres du Conseil d'Administration, l'État Haïtien, ainsi que le personnel de direction.

La BRH est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

Le Conseil est composé:

- du Gouverneur, qui remplit la fonction de Président du Conseil
- du Gouverneur-Adjoint, qui remplit la fonction de Vice-Président du Conseil
- de trois (3) membres, dont l'un exerce la fonction de Directeur Général.

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
**Notes aux états financiers**  
**30 septembre 2018**

**25) OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES (SUITE)**

Les transactions effectuées avec les membres du Conseil d'Administration sont essentiellement des prêts et avances. Les membres du Conseil d'Administration ne bénéficient pas de prêts ou avances qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel. Ces prêts et avances ont évolué comme suit:

<b>(En milliers de gourdes)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Prêts hypothécaires	<b>G 34,124</b>	35,417
Avances	<b><u>16,958</u></b>	<u>12,107</u>
<b>Total</b>	<b>G 51,082</b>	47,524

**26) PROCÉDURE JUDICIAIRE**

Au 30 septembre 2018, la BRH suit un certain nombre de dossiers en instruction de litige par ou contre des tiers. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques de la Banque, les positions retenues sont fondées. Aucun impact significatif dans les comptes de la Banque du fait d'un règlement des obligations éventuelles n'est à attendre.

**27) ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements de garantie donnés par la BRH à des fournisseurs en faveur de l'État Haïtien sont reflétés au passif étant donné que ces fonds ont été prélevés sur les comptes de l'État en couverture de ces garanties. Ces engagements ainsi couverts totalisent G 1.9 milliards et 1.7 milliards respectivement au 30 septembre 2018 et 2017 et sont reflétés dans les engagements en devises (**note 15**).

**28) ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Le protocole avec le Ministère des Finances pour la consolidation des encours de dettes au 30 septembre 2018 a été signé en date du 25 mars 2019.